COMMUNE D'ESPAGNAC SAINTE EULALIE

Conseil Municipal du 16 janvier 2025

Procès verbal

Présents : Martine BENET-BAGREAUX, Jean-Louis CABRIGNAC, Pierre SORET, Françoise RAIBAUT, Bertrand DELPEUCH, Odette DAMON

Secrétaire de séance : Simonne MOREAU

Sur convocation envoyée le 9 janvier 2025

1/ Approbation du dernier procès-verbal

Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité et pourra être diffusé aux habitants.

2/ Délibérations

Gite d'étape : projection 2025

Pour faire fonctionner les gites d'étape pendant la saison 2025, 3 personnes sont nécessaires.

Un agent de la saison précédente ne souhaite pas renouveler son contrat. Par contre, une souhaite renouveler son contrat et une autre, en attente de décision. Il reste une personne à embaucher.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement des gites.

Approuvé à l'unanimité

Restauration : saison 2025.

Plusieurs scénarios sont élaborés, avec Monsieur Patrice Ponsolle, pour mettre en place la restauration des pèlerins durant la saison 2025.

La décision sera prise au prochain Conseil Municipal qui sera ensuite actée par une délibération.

Personnel : renouvellement du contrat de l'agent d'entretien communal

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de Agent Technique polyvalent, à temps non complet, soit 27/35ème) à compter du 20/02/2025 au 19/02/2028.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade Agent Technique 2ième classe

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade IM 370

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE

- d'adopter la proposition de Madame le Maire - de modifier ainsi le tableau des emplois,- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3/ Informations et questions diverses

- **Transhumance.**

Pour la cinquième année, les bergers et 435 brebis sont arrivés le 10 janvier 2025 pour 7 semaines.

Vous aurez l'occasion de faire une transhumance, de vieilles vignes à Espagnac, prévue le 8 février.

- **SMIRTOM**

Le SMIRTOM sera présent le 27 février 2025 à la mairie d'Espagnac de 17h à 20h pour expliquer et répondre à toutes vos questions concernant la nouvelle collecte des déchets mise en place à la mi-mars.

- **Journée « j'aime la nature au propre »**

Journée proposée le 14 mars sur notre secteur . une info lettre vous sera envoyée courant mars.

- **La déchetterie**

Les modalités d'accès à la déchetterie sont en cours de changement. Il sera nécessaire de s'inscrire sur le site internet du SIDED pour obtenir un QR code.

Une lettre d'information sera envoyée aux habitants et résidents pour les informer de la procédure

L'ordre du jour étant achevé. La séance est close à 19h

La prochaine séance aura lieu le mardi 18 février à 17H.